9L° 86

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

FRC.1.
8912
Case
FRC
16812

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR CROCHON (de l'Eure),

SUR une adresse de l'administration centrale de ce département, relative à la loi sur la conscription militaire.

Séance du 7 Frimaire an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

TOUT ce qui tient à l'exécution prompte & facile de la loi sur la conscription militaire, ne peut être entendu qu'avec le plus grand intérêt par des législateurs républicains.

La loi sur la conscription militaire a rappelé aux citoyens leurs devoirs, & leur donne l'assurance qu'il n'existera plus

THE NEWBERRY LIBRARY

de priviléges entre les Français appelés à la défense de la patrie ; cette loi, qui honorera cette session, comme elle nous assure la victoire, a été généralement approuvée ; & en la portant, vous n'avez fait *réellement* qu'exprimer la volonté générale.

Que pourroient donc contre nous quelques rois en délire, quelques gouvernemens trompés sur leurs véritables intérêts ? Sont-ils donc las de régner, ceux qui cherchent encore à troubler le continent, & qui osent mettre en problême l'indépendance du peuple français, la stabilité de la République & de son gouvernement ? Leurs ministres leur laisseroient-ils ignorer avec quel empressement, quel enthousiasme ; nos jeunes citoyens se réunissent, s'enrôlent, se couvrent de leurs armes, & marchent aux frontières ? Ne sommes-nous pas reportés aux premiers jours de notre révolution ? N'est-ce pas par-tout la même énergie, le même devouement, le même cri de ralliement, que les gouvernemens étrangers auroient bien dû comprendre : *La liberté, ou la mort !* . . .

Je ne vous entretiendrai point, représentans du peuple, de la célérité avec laquelle les tableaux de la conscription ont été confectionnés dans le département de l'Eure. Des administrateurs dignes de leurs fonctions devoient au gouvernement ce témoignage de leur attachement, de leur fidélité à la République. Je ne vous parlerai point de l'empressement des jeunes citoyens à se rendre aux invitations de leurs administrations respectives, de leur bonne conduite dans les dépôts, de leur résolution, de leur gaieté à leur départ dans leur route : comme les conscrits des autres départemens, ils sont Français.

Mais ce que je ne puis passer sous silence, c'est la conduite véritablement digne d'éloges de plusieurs pères de familles qui se sont constitués les exécuteurs de la loi envers leurs enfans ; ce que je ne puis passer sous silence, c'est l'indignation avec laquelle nos jeunes conscrits ont repoussé les insinuations hypocrites, les suggestions perfides des agens de

l'étranger, des incorrigibles fauteurs de la royauté & du fanatisme aux abois. Oui, tous ces faits doivent être proclamés à cette tribune ; ils doivent être connus de la République entière . . . . Puissent-ils même pénétrer jusques dans les cabinets étrangers, & que nos ennemis sachent enfin ce qu'ils ont à redouter, s'ils s'obstinent à refuser la paix que nous ne cessons de leur offrir ! . . .

Plusieurs conscrits réunis au dépôt général crurent pouvoir, avant le jour fixé pour leur départ, retourner dans leur commune pour y faire leurs derniers adieux à leurs familles. Ils partent, ils se présentent à leurs parents : ceux-ci leur défendent l'entrée de la maison paternelle ; ils leur font donner quelque nourriture, & les ramènent de suite au dépôt : alors seulement ils cèdent aux sentimens puissans de la nature ; ils serrent dans leurs bras, ils embrassent leurs enfans ; ils les voient partir avec leurs camarades, après leur avoir fait jurer qu'ils ne rentreront dans leurs foyers que lorsque la République n'aura plus d'ennemis à combattre. O vertu ! ô héroïsme, digne des beaux jours de Sparte & de Rome ! Les noms de ces généreux citoyens, & de la tendre mère qui a su les imiter, méritent d'être proclamés ici, comme ils devroient être inscrits en lettres d'or, sur une colonne érigée à l'amour de la patrie : ce sont les citoyens Letellier & Palain, & la citoyenne Chedeville, tous trois de la commune d'Andely.

Les agens de la contre-révolution avoient couvert les murs de la commune de Gisors de placards infames, qui provoquoient à la désobéissance à la loi, à la désertion, à la guerre civile. Les conscrits de l'Eure, passant par cette commune pour se rendre aux frontières, arrachèrent ces affiches séditieuses, les dénoncèrent à l'administration municipale, & les mesures les plus promptes furent ordonnées pour en découvrir les auteurs & leurs complices.

Mais nous avons appris à connoître l'opiniâtre acharnement des ennemis de la République pour entraver l'exécution des lois, semer la division & le désordre, tromper,

séduire les citoyens, & les armer contre l'autorité légitime... Nous savons que les contre-révolutionnaires sont plus actifs, plus entreprenans, plus audacieux à raison des revers qu'ils éprouvent.

Trompés dans leur première tentative, ils ont espéré réussir s'ils faisoient parvenir leurs homélies hypocrites, leurs déclamations sacriléges, aux conscrits réunis au dépôt général; ils ont en conséquence jeté dans ce dépôt l'écrit le plus criminel, le plus audacieux, le plus contre-révolutionnaires. Les scélérats! ils vouloient intéresser à leur cause les sentimens les plus généreux, les plus honorables, ceux de la tendresse paternelle, de la piété filiale . . . C'étoit aux nom de la patrie, qu'ils osent profaner, qu'ils commandoient aux conscrits de rentrer dans leurs foyers, d'y attendre que les Autrichiens fussent sous Lille, les Prussiens à Châlons, & que Toulon fût de nouveau livré aux Anglais . . . qu'alors seulement il seroit de leur devoir de courir aux armes, & de voler à la défense de leur pays. . . Calomniant les intentions du gouvernement & du Corps législatif, ils disoient aux conscrits: Voulez-vous donc servir l'insatiable avidité d'un gouvernement envahisseur? Espérant ébranler leur courage, ils leur présentoient le tableau exagéré des fatigues, des malheurs de la guerre . . . , comme si la certitude même de la mort étoit capable d'émouvoir des Français armés pour la plus belle, la plus glorieuse des entreprises, la liberté, l'indépendance de la République! . . .

Les contre-révolutionnaires n'ont encore recueilli que le mépris & la honte auxquels ils sont irrévocablement condamnés. Les conscrits, indignés de tant d'audace, ont chargé des députés, pris parmi eux, de se rendre à l'administration centrale, de lui renouveler l'assurance de leur attachement à la République, de leur haine pour la royauté; de leur résolution à combattre jusqu'à la mort les ennemis de la liberté de leur pays; de demander que l'écrit infâme qu'ils dénonçoient fût lacéré & brûlé en présence

des autorités constituées, de la garde nationale & des conscrits, par l'exécuteur des jugemens criminels. Le discours que prononça l'orateur de la députation respire le patriotisme le plus pur & le plus énergique. L'administration centrale, qui partageoit les généreux sentimens de ces jeunes guerriers, prit de suite un arrêté conforme à leurs vœux. Le 3 de ce mois il y a eu une fête civique à Evreux ; les autorités constituées, la garde nationale, les troupes en activité, les conscrits, se sont réunis sur la place dite *des Fêtes nationales* ; des discours pleins d'énergie & de civisme ont été prononcés par le président & le commissaire de l'administration centrale ; les airs chéris des républicains ont été chantés, & l'écrit infâme livré aux flammes, au bruit du canon, au son guerrier du *pas de charge*, & aux cris mille fois répétés de *vive la République*, *vivent les conscrits.*

Le président de l'administration centrale remet à l'orateur des conscrits un drapeau tricolor, en témoignage de la reconnoissance publique pour leur conduite si digne d'éloges : aussitôt on entend dans les rangs des conscrits ce cri spontané, & d'un présage si heureux : *Si l'ennemi veut avoir ce drapeau, il faudra qu'il se batte fort.*

Honneur aux administrateurs qui savent faire tourner si glorieusement au profit de la République les complots, les manœuvres, les tentatives de ses ennemis, qui savent inoculer, pour ainsi dire, chez leurs jeunes concitoyens les sentimens de civisme, de dévouement à la cause sacrée de la liberté, dont ils sont animés !

Mes jeunes concitoyens, ce sera donc à vous, à votre empressement à voler à la voix de la patrie, que nous devrons la paix, la prospérité, le bonheur de la République ! Quel que soit notre desir pour la paix, quelques sacrifices que le gouvernement lui ait faits, nous serons peut-être forcés à la guerre, car on dit que nous avons de grandes injures à venger ; & certes, les membres du gouvernement sont trop dignes de leurs fonctions pour souffrir qu'on

insulte à la majesté du peuple français. Respect religieux pour les traités, pour les gouvernemens alliés ou neutres; mais la guerre, la guerre la plus terrible, à ceux qui violeroient à notre égard la foi jurée ! . . . . . Voilà quelle doit être notre diplomatie, la seule qui soit digne de nous. . . . . .

Jeunes concitoyens, si nous sommes forcés à la guerre, si la trompette vous appelle dans la carrière, rappelez vous, en y entrant, vos pères, vos frères, vos voisins, vos amis qui vous y précèdent. Ils ont vaincu à Jemmappes, à Fleurus; ils ont defendu, jusqu'à la dernière extrémité, les remparts embrasés de Mayence & de Valenciennes, ils ont vaincu aux Pyrénées, ils ont franchi les Alpes : ils combattoient, ils ont vaincu à Saint-George & à la Favorite. . . . . Non loin de là, vous aurez peut-être à combattre, & vous vaincrez. De retour dans vos foyers, vous pourrez dire avec orgueil : Et nous aussi nous avons combattu, vaincu les ennemis de notre indépendance, nous avons consolidé la République. Vous jouirez de l'admiration de vos concitoyens, & des bienfaits que la patrie reconnoissante assure à ses généreux défenseurs.

Citoyens représentans, les faits dont je viens de vous rendre compte sont consignés dans les procès-verbaux de l'administration centrale de l'Eure, que je dépose sur le bureau. Je demande que le Conseil veuille bien en ordonner l'insertion & la mention honorable au procès-verbal de ses séances.

Evreux, le 4 frimaire de l'an 7 de la République française.

L'administration centrale du département de l'Eure, au Conseil des Cinq-Cents.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Un libelle infame adressé aux conscrits pour les porter à

la révolte avoit été colporté dans deux communes de ce département ; nous l'avions dénoncé à l'accusateur public & au ministre de la police generale, en leur transmettant tous les renseignemens que nous avions recueillis pour en découvrir les auteurs & distributeurs ; mais nos braves conscrits, indignés de l'injure faite à leur courage & à leur dévouement pour la République par cette odieuse production, sont venus demander qu'elle soit solemnellement flétrie.

L'administration centrale de l'Eure n'a pas balancé; elle leur a accordé cette satisfaction, qui est devenue une fête civique, dont les procès-verbaux ci-joints consacrent les détails.

Ainsi tous les efforts des ennemis de la liberté, qui toujours ont tourné à leur honte & à leur perte, n'ont encore servi qu'à donner plus d'essor aux sentimens patriotiques.

Citoyens représentans, que les ennemis de la République tremblent ! L'enthousiasme de 92 renaît dans les cœurs français. Pour chasser jusques derrière les marches de leurs trônes cette foule de rois ameutés contre nous, que fallut-il ? que les généreux enfans de cette terre féconde & illustre se levassent & marchassent à eux. Eh bien ! aux huit cent mille héros qui les ont battus pendant six ans, se joindront, s'il le faut, huit cent mille autres héros, & cette fois ils disparoîtront de la terre, les ennemis de la paix générale, ceux de notre liberté !

Vive la République !

Guill. Langlois, *président ;* J. B. F. Morel, Harou, J. Lehec, Guilbert, *administrateurs,*
Savary, *commissaire du pouvoir exécutif.*
L. A. Rousselin, *secrétaire en chef.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 7.